



Loyers impayés par un cabinet de gestion (loi de robien)

Par **Stéphanie78**, le **17/03/2008** à **20:46**

Dans le cadre du dispositif de la loi de Robien, nous avons investi dans un appartement par l'intermédiaire d'un commercial de la société OMNIUM FINANCES. La gestion de ce bien a été sous-traité à un cabinet de gestion (BP GESTION sur TOULOUSE). Cela va bientôt faire un an que le bien est apparemment occupé et pourtant seuls les appels de fonds sont réguliers... Quel recours avons nous alors ? Je vous remercie d'avance pour vos informations et reste à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.Merci.

Par **boreades218**, le **17/04/2008** à **21:53**

Bonjour,rnrnj'ai eu à faire au même cabinet : avez-vous obtenu des réponses suite à vos recherches ?

Par **lou**, le **02/06/2008** à **11:26**

Bonjour,rnPour résoudre tous mes problèmes concernant mon appartement acheté avec la loi Robien, je me suis adressée à un avocat qui a été très réactif et pertinent : Géraud VACARIE - 05 61 21 03 68. ça a été le seul moyen pour vraiment y voir clair.rnBon courage !rnLou

Par **joss6631**, le **23/09/2008 à 11:34**

bonjourncette societe gere mon appartement loi de robien a saint-girons et me dois déjà 4 mois de loyer, mes appels ne changent rien..comment les obliger à me payer? pourrions nous faire une démarche collective?

Par **FLY7474**, le **30/10/2008 à 22:46**

BONJOUR,rnje suis proprietaire d'un appartement a toulouse achete a OMNIUM ET GERE par BP GESTION rnles virements sont irreguliers et la gestion locative est archi nulle; rnpourrions nous entrer en contact et voir si nous avons des problemes similaires afin de les resoudre par une action conjointe ?rnmmerci

Par **joss6631**, le **03/11/2008 à 10:01**

nous pouvons en discuter par mail à joss6631@hotmail.com, celà sera plus pratique

Par **joss6631**, le **01/12/2008 à 16:14**

N'êtes vous plus intéressé pour mener une action conjointe?